



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2013
COMPTE RENDU

Présents : Monsieur le Maire,

Mesdames LEVEUGLE, DELTOUR, HAUTEFEUILLE, HOLLEBECQUE, LEFEBVRE, Messieurs CORNILLE, VAN ELSLANDE, DELANNOY, Adjoints

Mesdames AJDADA, ALMEIDA, WALLEZ, Messieurs S MARESCAUX, BESSA, DEROO, BLEUSET, Messieurs JP MARESCAUX, RUMAS, EL ALLOUCHI

Excusés : Monsieur MEERPOEL qui donne pouvoir à Monsieur le Maire

Madame DELVA qui donne pouvoir à Madame DELTOUR

Monsieur CORBISE qui donne pouvoir à Monsieur VAN ELSLANDE

Monsieur DESOBRY qui donne pouvoir à Monsieur DELANNOY

Monsieur FAGHANI qui donne pouvoir à Madame HAUTEFEUILLE

Madame DHELFT qui donne pouvoir à Madame HOLLEBECQUE

Madame SINNAEVE qui donne pouvoir à Monsieur RUMAS

Monsieur BROUCK qui donne pouvoir à Monsieur JP MARESCAUX

Madame AJDADA donne son pouvoir à Madame LEVEUGLE jusqu'à la 4^{ème} délibération.

Vous trouverez sur vos tables la liste des arrêtés du Maire pris par délégation depuis le dernier conseil ainsi que deux délibérations qui sont des demandes de subvention qui ont été examinées en commission finances et que je vous demande de voter ce soir

Etes vous d'accord pour admettre l'urgence sur ces deux délibérations :

Vivre Wervicq 22 voix pour

Présents pour l'avenir 5 voix pour

Approbation du conseil du 25/09/2013 :

Vivre Wervicq 22 voix pour

Présents pour l'avenir 5 voix pour

J'ai une information à vous transmettre, que tous les wervicquois doivent savoir. On a eu à déplorer un incendie industriel cette nuit qui a ravagé les entreprises OCEAN 3 et HV Développement. Les usines ont été complètement détruites. Les soldats du feu ont eu un combat important de une heure à environ 8 h du matin et ont dû veiller sur le foyer pendant le reste de la journée. Malheureusement, même si l'industriel est en recherche d'alternative pour pouvoir reprendre la production, je l'ai eu au téléphone, il a un carnet de commandes très rempli et souhaite recommencer dès que possible. Pour OCEAN 3, il n'y a pas de machines particulières et il pourrait envisager une reprise très rapide. Il est en discussion avec ses assureurs et finalise les accords. Il est en recherche de bâtiments. Je lui ai donc donné quelques possibilités. Néanmoins, on a aujourd'hui environ 65 salariés en chômage technique, ce qui est particulièrement pénible surtout la veille de Noël.

Nous lui avons témoigné en votre nom le soutien du conseil municipal. VAL DE LYS ENTREPRENDRE s'est manifesté également ainsi que mon collègue de BOUSBECQUE. Il m'a envoyé un témoignage d'appui chaleureux et pour lequel je le remercie.

DELIBERATION NR 1 : CENTRE DE GESTION : AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE REGION NUMERIQUE

Le Syndicat Mixte Région Numérique a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion du Nord.

Conformément à la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643

du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'émet aucune objection à l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte Région Numérique à partir du 1^{er} janvier 2014.

M EL ALLOUCHI : j'ai une observation d'ordre général à formuler. Je tiens à signaler que je n'ai pas reçu la note de synthèse avec les délibérations. Heureusement, j'ai pu travailler le conseil avec mes collègues mais je tenais à le signaler.

M LE MAIRE : J'en prends acte, mais cela m'étonne car c'est bien la première fois. Sachez que si une copie vous manquait, il vous est toujours possible de demander une copie supplémentaire à Mme BONVARLET qui vous communiquera les documents sans même m'en parler

Vivre Wervicq 22 voix pour

Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 2 : ARS : AVIS SUR LES PROGRAMMES REGIONAUX

Suite à l'envoi reçu de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord Pas de Calais (ARS) et conformément aux articles

L 1434-3 et R 1434-1 du Code de la Santé Publique, le Conseil Municipal doit être consulté pour avis sur les documents suivants :

- Le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) du Nord Pas de Calais 2013-2016.

Ces documents sont consultables sur le site internet de l'ARS Nord Pas de Calais à l'adresse suivante :

<http://ars.nordpasdecalsais.sante.fr/Consultations-en-cours.128309.0.html>

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et donne un avis favorable sur ces projets.

Vivre Wervicq 22 voix pour

Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 3 : SUBVENTION BADMINTON

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission sports du 7 novembre 2013

DECIDE d'octroyer à l'association BADMINTON au titre de l'année 2013 une subvention de 1500 euros.

Vivre Wervicq 22 voix pour

Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 4 : BROCHURE ROUTE « PIONIER »

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission Culture du 14 novembre 2013

Vu le passage du circuit route « pionier » sur le territoire municipal

DECIDE de proposer la mise en vente de la brochure touristique «route pionier 14/18 » éditée par WESTTOER au prix de 6 euros. Les fonds seront encaissés sur la régie municipale « Fête et Cérémonie ». Le point de vente sera la médiathèque municipale.

MME HOLLEBECQUE : pourquoi pionier avec un seul N ? C'est un mot qui voulait dire la même chose en 4 langues en français, en allemand, en anglais, en néerlandais. C'est pour cette raison que cela a été retenu. L'orthographe a été choisie par WESTTOER ce n'est pas une faute .

Les brochures seront disponibles prochainement en médiathèque et seront également disponibles pour les conseillers auprès de Mme BONVARLET

Dans ce guide, vous verrez que WERVICQ est en bonne place puisqu'il fait partie des sites remarquables (seul site sur le territoire français)

M LE MAIRE : c'est un prix officiel qui a été demandé par les opérateurs et qui sera appliqué partout

MME HOLLEBECQUE : ce guide sera proposé dans les 4 langues.

Vivre Wervicq 22 voix pour

Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 5 : SUBVENTIONS ECOLES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu la Commission Ecoles/restauration du 13 novembre 2013,

DECIDE

- 1) D'allouer pour l'année 2014 une subvention aux fournitures scolaires des élèves fréquentant les établissements scolaires de WERVICQ SUD de 30 euros par élève
- 2) D'allouer une seule fois dans sa scolarité une subvention pouvant atteindre 100 euros par enfant participant à l'une des classes vertes organisées par les établissements scolaires de WERVICQ SUD
- 3) De participer financièrement aux sorties et animations pédagogiques des établissements scolaires par une subvention de 8.50 euros par élève
- 4) D'aider l'apprentissage précoce des langues par une subvention de 2 euros par heure de langue enseignée.

DECIDE que le versement de ces subventions se fera en fonction des projets réalisés ou à réaliser et en fonction de la liste nominative des participants ou ayant droits, et, après adoption du budget primitif 2014 sur arrêté du Maire.

DECIDE que le nombre d'élèves pris en compte pour le versement de ces subventions ne peut excéder pour chaque école ou niveau le nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre 2013.

Vivre Wervicq 22 voix pour

Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 6 : CEJ 2^{ème} GENERATION : AVENANT

Vu la convention d'objectifs et de financement, contrat « enfance et jeunesse » en date du 1^{er} décembre 2011,

Vu l'avenant n° 1 au contrat enfance jeunesse en date des 15/12/2012, 22 et 28/1/2013,

Par délibération en date du 26/09/2012, vous avez donné votre accord pour l'adhésion de la commune à la compétence : RAM (relais assistantes maternelles) proposée par le syndicat EURALYS.

Afin d'intégrer les actions suivantes :

- Création d'un poste de coordinateur enfance
- Mise en place du relais assistantes maternelles sur la commune

au Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération (CEJ 2011/2014), il vous est demandé votre accord pour signer l'avenant correspondant (2013/2014) et ceci sous réserve de l'obtention des financements de la Caisse d'Allocations Familiales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération.

MME DELTOUR : C'est un avenant à notre contrat principal. Avant de vous proposer cette délibération, je voudrais vous lire la réponse que nous a fait Monsieur le Directeur Général de la CAF, Monsieur FORAFO. Par rapport à l'inauguration et à l'instauration de notre RAM, (inauguration en janvier de cette année) et par rapport à la création d'un poste de coordinateur enfance, voici sa réponse.

Répondant à l'appel à projets contrat enfance jeunesse, vous nous avez fait part de votre volonté de développer votre politique à destination des familles, des enfants et des jeunes de votre territoire. Après examen de votre dossier, et au regard des crédits actuellement disponibles dans le domaine de l'enfance, j'ai l'honneur de vous annoncer que nous soutiendrons financièrement la création d'un RAM intercommunal (qui a été réalisé cette année en janvier 2013) et aussi par voie de conséquence d'un coordinateur petite enfance. (il faut savoir que lorsque l'on crée un RAM il faut créer également un poste de coordinateur petite enfance, qui, en parallèle avec l' élu, gèrera les structures petite enfance au niveau communal).

Je vous engage donc à poursuivre le travail engagé

Vivre Wervicq 22 voix pour
Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 7 : LMCU : COMPTE RENDU D'ACTIVITES

Monsieur le Maire remet à l'assemblée un exemplaire du rapport d'activités de Lille Métropole Communauté Urbaine.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces documents doivent être présentés au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît en avoir pris connaissance.

M LE MAIRE : vous avez été destinataire à titre individuel de ce rapport.

Vivre Wervicq 22 voix pour
Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 8 : AVENANT NR 2 : MARCHE EXTENSION MAIRIE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu la délibération N° 9 du 25/09/2013 relative à l'attribution du lot N°3 « Finitions » du marché de travaux « Construction de l'extension de la mairie (Ascenseur) et mise aux normes de l'installation électrique » (CFO et CFA),

Afin d'harmoniser les revêtements de sol dans le logement du concierge,

Il vous est proposé d'approuver l'avenant n°2 correspondant à des travaux de pose de parquet stratifié dont les caractéristiques sont les suivantes

LOT	Entreprise	Montant HT	Avenant HT	Nouveau Montant HT	Variation
3 finitions	Petrocchi	57942.31 €	1932 €	59874.31 €	+3.3 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE l'avenant n°2 au marché de travaux « construction de l'extension de la Mairie (Ascenseur) et mise aux normes de l'installation électrique (CFA et CFO)
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires,
- CERTIFIE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2014

Vivre Wervicq 22 voix pour
Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 9 : INDEMNITE DU COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°825-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services Extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

DECIDE

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% soit pour l'année 2013 un montant de 691.39 euros
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Monsieur Bernard HERBECQ
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires d'un montant de 45.73 euros pour l'année 2013

Vivre Wervicq 22 voix pour
Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 10 : EURALYS : COMPTE RENDU D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire remet au conseil une copie du compte rendu d'activités et du compte administratif 2012 d'EURALYS.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît en avoir pris connaissance.

Vivre Wervicq 22 voix pour
Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 11 : SIMERE : COMPTE RENDU D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire remet au conseil une copie du compte rendu d'activités et du compte administratif 2012 du SIMERE.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît en avoir pris connaissance.

Vivre Wervicq 22 voix pour

Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 12 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (1)

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission « Administration Finances » du 26 novembre 2013

Vu les budgets primitif et supplémentaire 2013

Considérant qu'il y a lieu de réintégrer les frais d'étude générés par les travaux d'extension et d'accessibilité de la Mairie,

Il vous est proposé d'inscrire les crédits ci-après en section d'investissement afin de passer les écritures d'ordre budgétaires

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 020 ARTICLE 2031 55 961.35 €

Chapitre 041 Fonction 020 ARTICLE 2033 2 353.73 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 020 ARTICLE 2313 58 315.08 €

M le MAIRE : cette réintégration nous permet de récupérer la TVA

Vivre Wervicq 22 voix pour

Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 13 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (2)

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission « Administration Finances » du 26 novembre 2013

Vu les budgets primitif et supplémentaire 2013

Considérant qu'il y a lieu de régulariser les frais d'amortissement générés par les travaux d'extension et d'accessibilité de la Mairie,

Il vous est proposé d'inscrire les crédits ci-après en section d'investissement afin de passer les écritures d'ordre budgétaires

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 042 Fonction 01 ARTICLE 7811 1 196 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 Fonction 01 ARTICLE 28031 1 196 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 023 Fonction 01 1 196 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 021 Fonction 01

1 196 €

Vivre Wervicq 22 voix pour
Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 14 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (3)

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission « Administration Finances » du 26 novembre 2013

Vu les budgets primitif et supplémentaire 2013

Considérant qu'il y a lieu de réintégrer les frais d'étude des travaux de l'Ecole Pasteur,

Il vous est proposé d'inscrire les crédits ci-après en section d'investissement afin de passer les écritures d'ordre budgétaires

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 212 ARTICLE 2031

2 610 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 212 ARTICLE 21312

2 610 €

Vivre Wervicq 22 voix pour
Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 15 : LOI 2008-1350 DU 19/12/2008 RELATIVE A LA LEGISLATION FUNERAIRE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu les articles 4 et 5 de la loi N°2008-1350 du 19/12/2008 relative à la législation funéraire qui fixent les opérations funéraires soumises à la surveillance des services de police et qui encadrent le taux unitaire des vacations funéraires,

Vu la délibération du conseil municipal du 17 mars 2009,

PRECISE que les opérations de surveillances prévues aux articles R 2213-46 à R 2213-51 du Code Général des Collectivités Territoriales ne donnent plus lieu au versement d'une vacation,

Seules les opérations funéraires ci-après énumérées donnent lieu au versement d'une vacation funéraire dont le montant a été fixé à 20 euros par la délibération du 17 mars 2009 :

- La fermeture du cercueil lorsque celui-ci sera transporté hors de la commune,
- La fermeture du cercueil lorsque le corps du défunt doit être crématisé
- L'opération d'exhumation, de translation et de réinhumation : la surveillance est requise aussi bien pour les exhumations réalisées à la demande de la famille que pour les exhumations administratives (reprise d'une concession parvenue à son échéance et non renouvelée dans les deux années suivant son terme ou reprise d'une concession à l'issue d'une procédure de constatation d'état d'abandon). Dans l'hypothèse d'une exhumation administrative, la vacation est payée par le budget général de la commune, bénéficiaire de la reprise de la concession.

M CORNILLE : suite à la délibération du 17 mars 2009, la préfecture a demandé une définition plus précise des vacations proposées ; ce qui est donc l'objet de cette délibération

Vivre Wervicq 22 voix pour
Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 16 : CIMETIERES : TARIFS AU 01/01/2014

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18/12/2012 décidant des différents tarifs applicables en matière funéraire à partir du 1^{er} janvier 2013,

DECIDE d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2014 les tarifs joints à la présente délibération.

En ce qui concerne la taxe de réunion de corps, celle-ci sera applicable sous réserve que l'opération soit effectuée par le personnel communal

M CORNILLE : suite à la demande de la préfecture, une précision a été apportée concernant la taxe de réunion de corps. Les tarifs sont inchangés, la seule modification est le changement du mot droitspar taxes.

Vivre Wervicq 22 voix pour
Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 17 : APPEL D'OFFRES VIDEOPROTECTION

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 57 à 59,

Vu les avis d'appel public à concurrence lancés dans le BOAMP le 03/09/2013 et au JOUE le 04/09/2013 et les trois offres reçues,

Vu les critères des jugements des offres :

Prix des prestations et coût global du système	40%
Valeur technique	45%
Service après vente, maintenance, assistance	
Technique	10 %
Planning	5%

Suite à l'analyse des offres et à l'établissement du tableau de classement des offres par la commission d'appel d'offres lors des réunions des 24/10/2013 et 05/11/2013 qui a retenu la société EIFFAGE (société arrivée 1^{er} au tableau de classement) pour un montant de

205 059, 97 euros HT pour le dispositif complet y compris l'option 1 : contrat d'exploitation des pannes,

4583.25 euros HT pour l'option 2 (maintenance préventive par an)

5515,83 euros HT pour l'option 3 (Maintenance curative niveau 1 par an)

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres et confirme que la société EIFFAGE est attributaire du marché,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché d'un montant de

205 059,97 euros HT (dispositif complet et option 1)
4 583.25 euros HT (option 2)
5 515.83 euros HT (option 3)

M JP MARESCAUX : Pouvez vous me rapper le nombre de caméras ?

M LE MAIRE : 27

M EL ALLOUCHI : pour les options 2 et 3 s'agit-il d'un prix annuel et est-il révisable ?

M LE MAIRE : OUI c'est un prix annuel. Les prix sont figés et renégociés d'année en année si on maintient ou pas l'option.

Vivre Wervicq 22 voix pour

Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 18 : SUBVENTION UNIS CITES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission solidarité/logement du 12 novembre 2013

DECIDE d'octroyer à l'association UNIS CITES (association qui remplace le service civique) au titre de l'année 2014 une subvention de 1300 euros.

Mme LEVEUGLE : actuellement, il y a 4 jeunes qui se rendent chez quelques familles wervicquoises. Ils accompagnent ces familles pour les renseigner sur le développement durable, les économies d'énergie et leur vie de tous les jours. Ils sont à WERVICQ pour une période de 8 mois. Ils viennent de l'association UNIS CITES, association qui je le rappelle remplace le service civique. NOTRE LOGIS est également partenaire de cette action et verse de son côté une subvention de 2000 euros

Vivre Wervicq 22 voix pour

Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 19 : SUBVENTION LYS UNION GYM

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission sports du 7 novembre 2013

DECIDE d'octroyer à l'association LYS UNION GYM au titre de l'année 2013 une subvention de 1200 euros.

Vivre Wervicq 22 voix pour

Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 20 : SUBVENTION MINI FOOT

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission sports du 7 novembre 2013

DECIDE d'octroyer à l'association MINI FOOT au titre de l'année 2013 une subvention de 1050 euros.

Vivre Wervicq 22 voix pour

Présents pour l'avenir 5 voix pour

DELIBERATION NR 21 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD s'est réuni ce jour pour

- Etudier la situation financière,
- Débattre des orientations budgétaires 2014.

Monsieur CORNILLE distribue et projette les documents concernant le DOB, à savoir : texte explicatif de la situation financière de la commune et tableaux financiers.

Une petite erreur s'est glissée dans la conclusion.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à ce jour à 3 809 357 euros et non 3 814 357 euros.

Suite à cette présentation financière de la commune, il est soumis à réflexion les possibilités qui peuvent être entrevues pour dégager une marge de manœuvre supplémentaire.

M JP MARESCAUX : Il nous semble très difficile d'intervenir à partir des tableaux qui viennent de nous être remis, qui sont très bien faits, mais qui nécessitent à la fois par honnêteté vis-à-vis des personnes qui ont travaillé sur ces tableaux une étude et une analyse. Ils nous seront très utiles pour la réunion sur le budget du 18/12 ;

Vous mettez en avant les difficultés financières que rencontrent de plus en plus les communes et donc la nôtre. A partir de tout cela, quelles sont pour vous les orientations, les priorités que vous souhaitez donner à ce budget 2014 ?

M LE MAIRE : les orientations du budget communal sont depuis l'origine et que nous avons en charge le destin de la commune, c'est le bien vivre à WERVICQ . Toutes nos démarches, vous devez le voir , visent à favoriser le bien vivre à WERVICQ : le chantier actuel d'accessibilité et tous ceux qui ont été réalisés visent à améliorer, dans le cadre de la loi qui rend obligatoire cette démarche au 01/01/2015, c'est toujours le bien vivre, accessibilité appréciée et appréciable pour nos amis handicapés.

Vous avez le phénomène vidéoprotection pour lequel vous avez participé dans le cadre de la commission d'appel d'offres qui vise à améliorer le cadre de vie de la commune puisque nous arriverons à protéger nos biens, et, avec l'aide de la police, nous essayons d'améliorer la vie des wervicquois en évitant tous les dégâts que nous avons subi, que nous combattons et continuerons à combattre avec la police.

Nous avons également impacté la politique commerciale de la commune en investissant dans le FISAC. Aujourd'hui en poursuivant le développement du marché qui je crois a très bien marché, par beau temps, ce dernier dimanche.

Tout cela vise au bien vivre à WERVICQ. Ce ne sont que quelques exemples. Chaque adjoint pourrait citer des exemples de bien vivre à WERVICQ.

M JP MARESCAUX : Bien vivre à WERVICQ, cela veut tout dire et rien dire. On est tous sur cette optique là. Cela dit un 1^{er} coup d'œil sur les chiffres nous montre que dans les propositions 2014, il y a une diminution des dépenses de fonctionnement pour le Pôle Jeunes, les activités sportives, les activités artistiques, culturelles. Cela pose problème pour le bien vivre à WERVICQ

M LE MAIRE : si vous avez participé aux commissions tout a été expliqué. Il y a des adaptations comptables qui sont évidentes ; cela ne veut pas dire qu'on rogne sur les budgets, notamment culture.

Le ballet Caroline Carlson de dimanche piloté par Gisèle en est un exemple. Que les autres adjoints ne m'en veulent pas, car, je pense que tous s'investissent à fond. C'est un des exemples « comment baisser le budget » car cette représentation était totalement gratuite pour la commune y compris pour les spectateurs. Le fait d'adhérer à cette opération des Belles sorties communautaires nous permet de mutualiser bien des choses. C'est le reflet du souci d'économie qu'on poursuit tous les jours.

En parlant de mutualisation, je rebondis sur Hugues, avec ce qui existe depuis plusieurs années avec le Handball aujourd'hui avec Lys Union Gym, en jeunesse, on mutualise des activités avec LINSELLES et BOUSBECQUE, toujours sources d'économie. Cela ne veut pas dire parce que le chiffre baisse que la qualité du service baisse. Ce n'est absolument pas lié et vous félicitez tout à l'heure Yvon pour la richesse de ces tableaux et de sa présentation, je pense que l'on peut aussi féliciter mes collègues pour la qualité de leurs prestations pour la recherche de mutualisation et d'économie.

VOTE pour la tenue du débat d'orientations budgétaires :

Vivre Wervicq 22 voix pour

Présents pour l'avenir 5 ne prennent pas part au vote

Le Maire,
Conseiller Communautaire,

JEAN GABRIEL JACOB